Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20261005-2026_107-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et cinq octobre à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, GUILLOT Jean-Marc, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : -

Le Conseil nomme Chantal LEFEUVRE en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-107
FINANCES COMMUNALES
DEMANDE DE LOCATION DE SALLE - PARTICULIERS

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la demande de Mr Cyrille MEHEUST pour une demande de location de la salle des associations afin d'organiser le réveillon du Nouvel An. Il rappelle le contexte de la non-location de cette salle et l'insonorité de l'équipement.
Mme Violaine JAFFRÉ ne participe ni aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de ne pas répondre favorablement à la demande de Mr Cyrille MEHEUST, compte tenu de la non adaptabilité de cette salle a des animations nocturnes (manque d'insonorisation).

- **DECIDE** de conserver la salle des associations pour des activités de pratiques sportives par des associations, par l'école ou des réunions d'associations, en journée et début de soirée. Un règlement va être rédigé pour l'utilisation de cette salle

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Chantal LEFEUVRE

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 09-10-2026 - transmise en Préfecture le 09-10-2026

Philippe HELLO, Maire

MAIRIE DE NOYAL